

Réponses du Conseil d'administration d'EDF aux questions écrites des actionnaires posées en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013

EDF a reçu des questions écrites de six actionnaires individuels ou associations d'actionnaires. Conformément à la loi, et en particulier à l'article L.225-108 du Code de commerce.

Le texte intégral des questions écrites reçues et des réponses apportées par le Conseil d'administration, mis en ligne sur le site internet EDF dédié à l'Assemblée Générale, figure ci-après.

• Questions de l'Association EDF Actionariat Salarié

1°) Quels scénarios envisagez-vous pour les 5 années à venir en raison des incertitudes liées à la future loi sur la transition énergétique de l'automne 2013 ?

Réponse du Conseil d'administration

Les recommandations du débat sur la transition énergétique, auquel EDF participe activement, seront présentées lors de la Conférence environnementale dans les prochains mois, pour nourrir le futur projet de loi. EDF les prendra en compte dans ses réflexions stratégiques.

2°) Quel impact sur les comptes d'EDF des besoins futurs de financement des activités d'Edison dans le domaine exploration production notamment ?

Réponse du Conseil d'administration

L'activité exploration-production est cœur de métier pour Edison et contribue pour moitié environ à son EBITDA. L'impact sur les comptes d'EDF dépendra des investissements réalisés, qui le seront conformément aux critères d'investissements du Groupe.

3°) Au Royaume-Uni, comment pensez-vous pouvoir sécuriser le contrat garantissant le prix de vente de l'électricité produite par les futurs EPR vis à vis de recours potentiels qui pourraient provenir de l'UE notamment ?

Comment EDF peut s'engager sur un coût de construction au Royaume-Uni, compte tenu de l'expérience d'EDF avec l'EPR de Flamanville et du contexte différent entre la France et le Royaume-Uni : autorité de sûreté, réglementation du travail, productivité moindre de la main d'œuvre... ?

Cette question est rapprochée de celle de l'**Association Energie en Actions** rappelée ci-dessous :

4°) Rentabilité des investissements de développement - Les investissements opérationnels bruts de développement du Groupe ont dépassé 5 milliards d'euros en 2012. Pouvez-vous nous assurer de la rentabilité pour le Groupe des investissements de développements engagés ces dernières années, et à venir, notamment : (...)

- le projet de construction d'EPR en Grande Bretagne.

Cette question est également rapprochée de la question de **Monsieur Jean-Louis Lefranc**, actionnaire individuel, président de l'Association Agents et Citoyens Actionnaires d'EDF et GDF, rappelée ci-dessous :

5°) Nous revenons à nouveau cette année sur la situation des dossiers (...) British Energy / EDF Energy au regard des intérêts d'EDF et de ses actionnaires. Où en sont les projets EDF d'investissement de production nucléaire dans ces pays, quelles caractéristiques, quels montants et quels échéanciers avec quels partenaires ? Quelle rentabilité et retour EDF peut-il en attendre alors que, par ailleurs, certains analystes considèrent qu'EDF doit abandonner ces projets en raison de leurs risques trop élevés et se recentrer pour trouver son cours potentiel d'action ?

Réponse du Conseil d'administration

Les discussions concernant le projet d'EPR au Royaume Uni et les négociations entre EDF et le gouvernement britannique sont en cours. EDF ne prendra la décision de démarrer le projet que si les conditions industrielles et financières sont réunies. Ce dispositif respectera les règles européennes.

Le coût de construction au Royaume Uni prendra naturellement en compte le retour d'expérience des EPR déjà en construction.

• **Questions de l'Association Energie en Actions**

6°) Politique actionnariat salarié - Energie en actions, association indépendante d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, souhaite que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. Or, nous ne pouvons que constater que la dernière opération d'actionnariat salarié d'EDF date de l'été 2008, soit il y a maintenant près de 5 ans.

Monsieur le Président, pourriez-vous nous préciser votre position sur le développement de l'actionnariat salarié à EDF et pourquoi, à la différence de la plupart des grandes entreprises, aucune opération n'a été réalisée ces dernières années à EDF ?

Réponse du Conseil d'administration

EDF est favorable au développement de son actionnariat salarié, qui représente une place importante au sein son capital avec plus de 34 millions de titres détenus, représentant 1,85% de son capital. Toutefois, l'environnement conjoncturel ne nous a pas incités à lancer une augmentation de capital réservée aux salariés ces dernières années.

7°) Situation financière - La situation financière du Groupe est aujourd'hui délicate, avec un cash flow libre négatif depuis 3 ans, un endettement net proche du maximum défini et une « falaise » d'investissements à financer dans les prochaines années.

Comment comptez-vous financer ces investissements, tout en maintenant un versement de dividende, sans dépasser le ratio d'endettement net de 2,5 fois l'EBITDA ?

La réponse à cette question s'applique également à la question de **Monsieur René Darsy**, actionnaire individuel, rappelée ci-dessous :

*8°) Hors la volonté d'un Etat, en manque cruel de moyen, de rester largement majoritaire, **comment expliquer les choix d'une faible capitalisation** de l'entreprise au regard :*

- de l'ensemble de ses actifs,*
- du niveau, du taux, du coût et de la croissance, de son endettement*
- des incertitudes sur le niveau en forte croissance, des provisions : gestion des combustibles et déchets nucléaires, démantèlement des sites nucléaires, avantage du personnel postérieur à l'emploi...*

sans un appel direct au financement par les actionnaires, plus particulièrement à une significative augmentation de capital, par des fonds propres correctement rémunérés ?

Réponse du Conseil d'administration

Grâce à une gestion active du bilan depuis 3 années et aux performances opérationnelles de l'entreprise, nous bénéficions d'une structure financière solide.

Au premier trimestre 2013, l'affectation de la créance CSPE aux actifs dédiés et la levée de plus de 6 milliards d'euros d'obligations « hybrides » nous a permis de réduire notre endettement financier. En tenant compte de ces deux opérations, notre ratio d'endettement financier net / EBITDA s'établit en effet à 2x, dans le bas de la fourchette de l'objectif de 2 à 2,5x que nous nous sommes fixés.

Nous disposons par ailleurs de la notation de crédit la plus solide du secteur et nous entendons conserver cet avantage en appliquant des critères d'investissements cohérents avec notre modèle régulé et diversifié.

9°) Evolution des prix de marché et du CO₂ - Dans une conjoncture économique dégradée, la baisse de la consommation d'énergie en Europe est une réalité, y compris pour l'électricité :

- Cette baisse semble durable, du fait des politiques volontaristes d'économie d'énergie,
- Des surcapacités de production apparaissent, aggravées par le maintien de politiques subventionnant le développement des énergies renouvelables,
- Corrélativement, les prix de marché de l'électricité baissent.

De plus, les prix de CO₂ sont à des niveaux historiquement bas, rendant le charbon compétitif et conduisant à la fermeture de centrales à gaz, et à la baisse de la compétitivité du nucléaire.

Cette situation actuelle, de nature à remettre en cause la stratégie de production décarbonée du groupe EDF, vous semble-t-elle pérenne ?

Réponse du Conseil d'administration

EDF poursuit sa stratégie industrielle de recherche des solutions technologiques permettant de produire une électricité compétitive pour soutenir la croissance et l'emploi, et fait aux pouvoirs publics des propositions en faveur de mesures réconciliant économie, sécurité d'approvisionnement et protection du climat.

Convaincu de l'enjeu majeur qu'est le réchauffement climatique sur le long terme, le Groupe maintient sa stratégie de production décarbonée de l'électricité. Bien entendu, un prix du CO₂ plus cohérent aurait un effet bénéfique sur les choix d'investissements en Europe.

10°) Evolution des tarifs de vente en France et loi NOME - Vous vous êtes fortement impliqué pour défendre les intérêts d'EDF à l'occasion de l'élaboration de la loi NOME, obtenant que le prix de l'ARENH soit fixé à 40€/MWh au 1er juillet 2011, puis à 42€/MWh au 1er janvier 2012 : niveau assurant la continuité avec le dispositif transitoire Tartam, mais insuffisant pour couvrir les importants investissements engagés sur le parc nucléaire existant.

Comme le texte le prévoit, on aurait pu s'attendre à une évolution du prix de l'ARENH depuis le 1^{er} janvier 2013 afin de se rapprocher d'une couverture des coûts complets du parc nucléaire.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi le prix de l'ARENH n'a pas évolué depuis le 1er janvier 2012, et les actions engagées par EDF vis-à-vis des Ministères et de la CRE, afin que le prix de l'ARENH, ainsi que les tarifs réglementés de vente, assurent une couverture des coûts complets du nucléaire.

Réponse du Conseil d'administration

La loi NOME, qui a institué le dispositif de l'ARENH, prévoit que, fin décembre 2013 au plus tard, ce prix soit défini selon une formule reflétant le coût complet du parc nucléaire historique. EDF demande aux pouvoirs publics depuis la promulgation de cette loi que le prix de l'ARENH reflète le coût économique complet du parc nucléaire historique conformément à la loi, et attend la publication en décembre 2013 d'un « décret-formule » en ce sens.

11°) CSPE - Energie en actions, association d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, s'est réjouie de l'accord trouvé début 2013 avec l'Etat sur la reconnaissance de la dette liée à la CSPE, supportée par EDF, et d'intérêts de retard.

Toutefois, nous avons constaté que la Ministre en charge du Développement et de l'Energie, avait dans le même temps :

- D'une part, limité la hausse de la CSPE en 2013 à la seule couverture de la prévision de surcoûts 2013 faite par la CRE fin 2012,*
- D'autre part, mis en œuvre un certain nombre de mesures, notamment une hausse de certains tarifs d'achat photovoltaïque, ou lancé de nouveaux programmes de développement d'installations d'énergie renouvelable, qui ne pourront que contribuer à une hausse des surcoûts CSPE en 2013 et les années suivantes.*

De ce fait, comment pouvez-vous nous assurer que le problème du déficit de la CSPE sera bien concrètement réglé dans les prochaines années ?

Réponse du Conseil d'administration

Le sujet du déficit de la CSPE cumulé à fin 2012 a pu être réglé en début d'année 2013, ce qui représente pour EDF une avancée significative.

Aujourd'hui, l'enjeu de la CSPE est celui du développement et du financement des énergies renouvelables en France, sujet au cœur du débat sur la transition énergétique. Nous serons bien sûr très attentifs aux développements à venir.

12°) Rentabilité des investissements de développement - Les investissements opérationnels bruts de développement du Groupe ont dépassé 5 milliards d'euros en 2012. Pouvez-vous nous assurer de la rentabilité pour le Groupe des investissements de développements engagés ces dernières années, et à venir, notamment :

- la prise de contrôle d'Edison, et la réalisation d'un terminal méthanier à Dunkerque, dans un contexte de maintien de prix de marché du gaz relativement bas (...)*

Réponse du Conseil d'administration

La prise de contrôle d'Edison, qui présente un intérêt stratégique fort pour le groupe EDF moyennant un investissement limité à 1 milliard d'euros, se traduit déjà positivement dans les résultats du Groupe. Par ailleurs, les succès des renégociations et arbitrages sur les contrats gaz depuis cette acquisition nous confortent dans les décisions prises.

Concernant le terminal méthanier de Dunkerque, les critères de rentabilité des investissements fixés par le Groupe ont été respectés et ne sont pas remis en cause.

13°) Linky et réseaux - ERDF, filiale d'EDF, a mené une expérimentation auprès de 300 000 clients d'un compteur communicant Linky, et les pouvoirs publics ont décidé de le généraliser avec l'équipement prévu de 35 millions de français d'ici 2020 pour un investissement total de plus de 5 milliards d'euros. Ce projet semble aujourd'hui bloqué sur des problématiques de financement et de propriété. Le document de référence 2012 d'EDF précise qu'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes a été lancé en novembre 2012 avec la finalité d'engager ce projet en 2013.

Pourriez-vous nous préciser où en sont les travaux de ce groupe de travail, et notamment si le mécanisme de financement de cet important investissement a été ou non finalisé ?

De façon complémentaire, comment le Groupe envisage-t-il de financer les travaux importants à réaliser sur les réseaux de distribution alors que le niveau du TURPE, seule ressource d'ERDF, est strictement encadré par les pouvoirs publics ?

Réponse du Conseil d'administration

Le groupe de travail lancé par les pouvoirs publics en novembre 2012 ne traite pas de la question du financement de Linky. Le groupe EDF étudie la problématique du financement de cet investissement avec le souci de la préservation des intérêts de l'ensemble du Groupe et de ses actionnaires, mais ces travaux n'ont pas encore abouti.

Par ailleurs, s'agissant du TURPE, celui-ci a précisément pour objet de permettre à ERDF de financer les travaux à réaliser sur les réseaux de distribution, condition essentielle pour la préparation de l'avenir et la préservation du bon niveau de qualité de l'électricité en France.

Sur ces deux sujets, le groupe EDF souhaite qu'ERDF puisse disposer d'un cadre lisible et stable.

14°) Impact transition énergétique allemande - Le Centre d'analyse stratégique, rattaché au Premier Ministre, a publié en septembre 2012 un rapport « La transition énergétique allemande est-elle soutenable ? », dans lequel il conclut notamment que : « A court terme, ... la fermeture accélérée des centrales nucléaires et l'augmentation de la production intermittente éolienne et photovoltaïque obligent les Allemands à s'appuyer fortement sur les systèmes électriques de leurs voisins pour assurer leur équilibre production – consommation ... Les électriciens du continent se retrouvent à supporter une part du risque associé à cette décision unilatérale, qui mériterait d'être rémunérée car leurs marges d'exploitation diminuent ».

Partagez-vous cette analyse, et si oui à combien EDF évalue les surcoûts ainsi supportés, et que comptez-vous faire, le cas échéant avec d'autres électriciens européens, pour que ces surcoûts soient compensés ?

Réponse du Conseil d'administration

Il n'est pas du ressort d'EDF de juger la politique énergétique de l'Allemagne alors même que nous n'avons plus de participation dans ce pays. Il n'en reste pas moins que les choix de transition énergétique faits par chaque pays interconnecté avec la France, s'ils ne sont pas coordonnés, peuvent en effet avoir des répercussions sur les équilibres offre et demande. La force d'EDF réside dans son parc diversifié et son modèle intégré qui nous permet de faire face aux situations extrêmes pour l'équilibre du système.

15°) *Dividende : Modalités de paiement du solde - Energie en actions, association indépendante d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, s'est félicitée à l'occasion de la publication des résultats 2012 d'EDF de la proposition de niveau de dividende 2012, conforme à la politique de distribution affichée par l'entreprise.*

Toutefois, au regard du niveau élevé des besoins d'investissements opérationnels du Groupe, Energie en actions s'étonne que le Conseil d'Administration n'ait proposé, l'option de paiement en actions que pour la seule augmentation du dividende (0,10 €/action) et non pour la totalité du solde du dividende (0,68 €/action), d'autant plus que le versement en actions des dividendes a été exclu du champ de la nouvelle contribution sociale de 3 % sur les dividendes distribués.

De ce fait, Energies en actions s'abstiendra sur la 4ème résolution « option pour le paiement en actions d'une quote-part du dividende ».

Energies en actions souhaiterait savoir pourquoi les dispositions proposées avec succès à l'occasion du paiement de l'acompte sur dividende 2009 n'ont pas été reprises, notamment la possibilité pour l'actionnaire d'opter pour le nombre d'actions immédiatement supérieur.

Il faudra en effet détenir plus de 150 actions pour opter pour le paiement en actions nouvelles, ce qui exclura de la possibilité de ce choix la grande majorité des actionnaires individuels et salariés détenant des actions en direct, alors même que nombre d'entre eux seraient prêts à accompagner EDF dans son développement.

Cette question est rapprochée de celle d'**Odette, Sylvie et Christian GASCHE**, actionnaires individuels, rappelée ci-dessous :

16°) *Concernant la résolution 4 et éventuellement la résolution 5, par exemple, si les actions nouvelles sont émises au prix de 15,50 euros, faudra-t-il posséder au moins 155 actions E.D.F. pour pouvoir profiter de l'option du paiement en actions ?*

Pourquoi avoir empêché de nombreux actionnaires de bénéficier de l'exercice de l'option en limitant la quote-part à 0,10 euro tout en interdisant le paiement en actions à l'unité supérieure ?

Combien sont les actionnaires ayant moins de 155 actions ?

Cette question est également rapprochée de la question de **Monsieur René Darsy**, actionnaire individuel, rappelée ci-dessous :

17°) *Comment ne pas voir, qu'après la chute du cours de l'action EDF ces dernières années, l'achat de nouvelles actions proposé dans la résolution n° 5 (paiement des dividendes en numéraires ou en nouvelles actions) écarte de fait les petits porteurs ?*

Réponse du Conseil d'administration

En application de la formule légale, le prix d'émission des actions ressort à 15,29 euros, nécessitant de posséder au minimum 153 actions pour pouvoir profiter de l'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles. Cependant, le nombre d'actions nécessaire dépend de plusieurs facteurs tels que le montant du dividende à percevoir, le prix d'émission des actions et la fiscalité associée aux dividendes.

EDF respecte son objectif de distribuer entre 55 et 65 % de son résultat net courant. Au-delà de cet engagement, nous avons choisi cette année d'offrir aux actionnaires la possibilité de recevoir l'augmentation du dividende sous forme d'actions nouvelles. Compte tenu de la complexité, de la lourdeur et du coût d'une telle opération, et au regard des montants en jeu par actionnaire, nous avons jugé préférable l'option à l'inférieur.

- **Questions du Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF**

18°) Le 14 février EDF a annoncé des résultats avec un bénéfice en hausse de 17%. Alors que les analyses montrent le besoin croissant d'investissements dans les années à venir, le dividende va augmenter de 9%. Ces 2,3 milliards d'euros versés aux actionnaires seront financés en grande partie par de la dette.

Ne pensez vous pas qu'une partie importante de ce dividende aurait pu être investi afin d'assurer l'avenir de l'entreprise au bénéfice des actionnaires de long terme ?

Réponse du Conseil d'administration

EDF établit sa politique de distribution de dividendes en tenant compte des grands équilibres financiers de l'entreprise, et dans le respect des engagements pris vis-à-vis de ses actionnaires.

La politique de dividende telle qu'elle a été établie par le Conseil d'administration n'obère pas la capacité d'investissement d'EDF. En 2013, nous allons poursuivre notre programme d'investissement avec 12 milliards d'euros d'investissements nets prévus, tout en maintenant notre politique de dividende qui prévoit un taux de distribution compris entre 55 et 65 %.

19°) Pour les actionnaires, l'arrêt de Fessenheim constitue une aberration tant sur la plan économique qu'industriel et social. Pour autant à notre connaissance, il n'existe aucune base légale pour arrêter la centrale de Fessenheim : pas de décision des autorités de sûreté, pas de décision du conseil d'administration de l'entreprise.

Quelle est votre position sur le sujet et au-delà de Fessenheim, dans ce climat d'incertitude pesant sur l'avenir du nucléaire en France, comment pensez vous amortir les investissements annoncés sur le parc nucléaire (plus particulièrement sur Grand Carénage) ?

Réponse du Conseil d'administration

La mise à l'arrêt de la centrale de Fessenheim implique que soit mis en place le cadre légal approprié. Dans cette perspective, la société aura le souci de préserver l'intérêt de ses actionnaires.

Par ailleurs, il n'y a pas aujourd'hui de climat d'incertitude pesant sur l'avenir du nucléaire en France. EDF poursuivra les investissements liés à l'amélioration de la sûreté de ses centrales, impératif du Groupe, dans le respect des conditions de rentabilité des investissements qu'il s'est fixées, comme pour l'ensemble de ses investissements.

20°) De nombreuses rumeurs bruissent au sujet de RTE. Pouvez vous nous confirmer ou infirmer que vous envisagez la cession de RTE. Si tel était le cas ne serait-ce pas contradictoire avec le modèle intégré que vous défendez et ne serait ce pas un précédent ouvrant la porte à un désengagement de l'activité réseau en France ?

Réponse du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas été saisi d'un projet de cession de RTE.

- **Question de Monsieur Jean-Louis Lefranc, actionnaire individuel, président de l'Association Agents et Citoyens Actionnaires d'EDF et GDF**

21°) Nous revenons à nouveau cette année sur la situation des dossiers Constellation aux Etats-Unis (...) au regard des intérêts d'EDF et de ses actionnaires. Où en sont les projets EDF d'investissement de production nucléaire dans ces pays, quelles caractéristiques, quels montants et quels échéanciers avec quels partenaires ?

Quelle rentabilité et retour EDF peut-il en attendre alors que, par ailleurs, certains analystes considèrent qu'EDF doit abandonner ces projets en raison de leurs risques trop élevés et se recentrer pour trouver son cours potentiel d'action ?

Réponse du Conseil d'administration

Aux Etats-Unis, les très bas prix du gaz placent aujourd'hui les cycles combinés à gaz en tête des moyens compétitifs de production d'électricité, devant le charbon et le nucléaire, et différent à court terme toute construction de nouvelles centrales nucléaires.

- **Questions de Monsieur René Darsy, actionnaire individuel**

*22°) La synthèse des **risques d'EDF et de ses filiales liés à ses relations complexes avec l'Etat français**, aux rôles multiples et en situation de juge et partie :*

- actionnaire tutélaire de l'entreprise à 84,4%, destinataire de dividendes,
- législateur et destinataires des impôts et taxes,
- régulateur en matière énergétique, arbitre des décisions tarifaires,
- partenaire contractuel au travers d'un Contrat de service public à durée indéterminée pour lequel aucun des rapports de suivis prévus n'est rendu disponible,
- acteur politique et diplomatique pour la sécurité et le prix des approvisionnements énergétiques
- tutelle et ordonnateur, de fait, des régimes de protection sociale pour le personnel de l'entreprise,

n'apparaît pas dans les rapports présentés.

*Comment ne pas y voir un **impact majeur sur la valeur de l'action** ?*

*Comment ne pas établir que la **sous information choisie et durable des actionnaires minoritaires** sur ce point constitue un délit d'initié condamnable ? Une question déjà détaillée par écrit via le club des actionnaires et posée en réunion d'actionnaire.*

Réponse du Conseil d'administration

Les relations entre une entreprise et ses actionnaires sont encadrées par des dispositifs tels que le mécanisme des conventions réglementées ou la publication dans les comptes d'informations sur les relations avec les parties liées. EDF communique à ce titre toutes les informations nécessaires.

Par ailleurs, la fourniture d'électricité est en France, comme dans la plupart des pays, considérée comme un secteur stratégique dans lequel l'Etat définit les politiques et orientations sur le long terme.

23°) Pourquoi la rémunération des mandataires sociaux n'est-elle pas décidée en Assemblée générale comme cela se fait dans beaucoup d'Etats modernes ?

Réponse du Conseil d'administration

Le dispositif du « say on pay » n'a pas été adopté en France et la rémunération des mandataires sociaux d'EDF est déjà encadrée par des textes spécifiques.